

Fiche_circulation verticale

Ascenseur

Cette fiche précise les normes applicables aux ascenseurs mis à la disposition du public. Lorsqu'un bâtiment comporte un ou plusieurs ascenseurs, au moins l'un d'entre eux doit être aménagé conformément à la réglementation en vigueur.

Critères à respecter

- **Dimension**

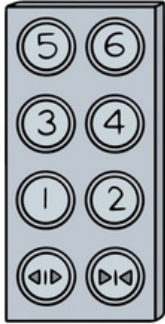
- Largeur : 110 cm
- Profondeur : 140 cm



- **Porte**

- Le passage libre doit être de 90 cm.
- Les portes automatiques doivent être équipées d'un détecteur de mouvement pour éviter qu'une personne ne soit heurtée par la porte lors de la fermeture.
- Une aire de manœuvre de 150 cm de diamètre, libre de tout obstacle, hors débattement de portes éventuelles, doit être présente face au bouton d'appel.
- L'ascenseur doit être réglé pour que sa mise à niveau s'effectue parfaitement de plain-pied ; la fente maximum entre la cabine et le sol du palier est de 0,5 cm.





- **Bouton**

- Boutons intérieurs : une double série de boutons de commande lumineux et sonores est prévue (il faut qu'une partie ou le tour du bouton s'illumine et qu'un son de confirmation retentisse).
- la première série, à hauteur habituelle, comporte des inscriptions en braille et les touches ne sont pas du type digital.
- la deuxième série ainsi que le téléphone éventuel, sont disposés horizontalement à une hauteur comprise entre 85 et 90 cm du sol. Les boutons mesurent minimum 3 cm de côté ou de diamètre.
- Le bouton d'appel doit être lumineux et sonore et situé entre 80 et 95 cm de hauteur.
Il sera placé le plus près possible de la porte de l'ascenseur ; il doit être en relief par rapport à la paroi, de couleur contrastée et avoir un diamètre de 3 cm minimum.



- **Equipements :**

- Une main courante à 90 cm de hauteur et 3,5 cm de la paroi doit être présente sur toutes les parois non équipées par une porte.
- Une synthèse vocale annonce les étages, les ouvertures et fermetures de portes.
- Un miroir sera placé sur la paroi située en face de la porte à une hauteur de 60 cm pour le bord inférieur et d'au moins 120 cm pour le bord supérieur.

Signalétique intérieure

Une fois à l'intérieur du bâtiment, l'accessibilité ne s'arrête pas à la porte d'entrée. Il est important que les ascenseurs soient clairement signalés.

